

# Fiche de procédure

Informations de base				
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement		En attente de la décision de la commission parlementaire		
Mesures à l'encontre des opérateurs de transport qui facilitent ou se livrent à la traite des êtres humains ou au trafic de migrants en relation avec l'entrée illégale sur le territoire de l'Union européenne				
Sujet 3.20.10 Entreprises et personnel de transport 7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) 7.10.08 Politique d'immigration 7.30.30 Lutte contre la criminalité 7.30.30.02 Lutte contre la violence, la traite des êtres humains et le trafic de migrants				
Transparence				
DALY Clare	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	10/10/2022	ACI Europe